

Académie Du Thouet de Jeet Kune Do (A.D.T.J.K.D.)

Coller
PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION N° SAISON 2019 / 2020

Fournir :

- un certificat médical portant la mention « Jeet Kune Do, Karaté et disciplines associées »
- 1 photographie

À remplir en lettres capitales

Nom : Prénom :

Date et Lieu de Naissance : né(e) le/...../..... À

N° SS :

Situation Familiale : Profession :

Adresse :

Code Postal Ville :

Téléphone

Email :

Cochez les cours :

Cours	Mardi	Samedi
Jun Fan / Self Défense	19h30 à 21h30	10h à 12h30

COTISATIONS ANNUELLES :

Cochez	FORFAITS ANNUELS:	Adhésion Club	(+) Licence et Assurance FFKDA	(=) Total
	1 cours / semaine	270 €	37 €	
	2 cours / semaine	360 €		

VERSO ►

Equipements obligatoires : Maillot Club (25€) + Protège-dents (10€) + coquille génitale de protection (*femmes et hommes*)

Equipements nécessaires : gants de boxe + pattes d'ours + Bâtons + pantalon noir

REGLEMENTS :

- Chèques : *possibilité de payer en 3 fois, les 3 chèques seront remis lors de l'inscription avec les dates d'encaissements précisées au dos (Libellé à l'ordre : ADTJKD)*
- Espèces : *règlement comptant à l'inscription*

MODE DE REGLEMENTS :

Espèces :€ Chèques :

Adresses Salles d'Entrainement :

<u>Salle de Karaté</u> Au CSL, Bd Rhin et Danube 95130 FRANCONVILLE	Mardi de 19h30 à 21h30 Mardi de 21h30 à 22h30 - <i>Cours avancés (sur invitation)</i>
<u>Gymnase du Bel Air</u> 17 rue du Moulin 95130 FRANCONVILLE	Samedi de 10h00 à 12h30

Droit à l'image 2019/2020 :

J'autorise Je n'autorise pas
A utiliser mon image (photo ou vidéos) lors des entrainements, des activités ou des stages organisés par le club, pour paraître sur le site internet ou tout autre support utilisé pour le club.

Comment avez-vous eu connaissance du Club ?

- Magazine municipal de Franconville Affiche/Flyer Facebook
 Bouche à oreille Internet Forum des associations Autres :.....

Expériences Sportives (Arts Martiaux, sports collectifs ou individuels, etc.) :

.....
.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur. De plus j'atteste sur l'honneur que tous les renseignements donnés sont exacts, j'assume l'entière responsabilité en cas de dissimulation de renseignements notamment concernant mon état de santé ou autres.
J'accepte d'adhérer à l'association l'Académie Du Thouet De Jeet Kune Do et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'académie.

A..... , le.....

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*)

Académie Du Thouet de Jeet Kune Do (A.D.T.J.K.D.)

SAISON 2019 / 2020

INFORMATIONS MEDICALES

Nom : Prénom :

Taille : Poids :kg

Certificat médical obligatoire

Coordonnées médecin :

Dr.....

Adresse :

Groupe sanguin :

PROBLEMES PARTICULIERS

Souffrez-vous :

- 1) du dos oui non 2) d'Asthme oui non
3) des articulations oui non 4) d'hypoglycémie oui non
5) autres oui non si oui, préciser :

PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

Nom :

Adresse :

Téléphone

NB : répondez aux questions médicales en cochant les cases correspondantes, ce questionnaire est confidentiel et ne peut être divulgué à personne.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Académie Du Thouet de Jeet Kune Do

(A.D.T.J.K.D.)

ARTICLE 1 : L'ACADEMIE DU THOUET DE JEET KUNE DO A UNE VOCATION ESSENTIELLEMENT POUR OBJET DE PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES ARTS MARTIAUX, AINSI QUE DE PROMOUVOIR LA NOBLESSE, LA PHILOSOPHIE ET L'ESPRIT DES ARTS MARTIAUX.

ARTICLE 2 : L'ACADÉMIE DU THOUET DE JEET KUNE DO EST OUVERTE A TOUTE PERSONNE MORALE ET PHYSIQUE. CHACUNE DEVRA POUR CELA REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES POUR S'INSCRIRE :

- A) FOURNIR :
- 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS
 - 1 CERTIFICAT MEDICAL
 - 1 PHOTOS D'IDENTITE

- B) S'ACQUITTER :
- LA COTISATION ANNUELLE
 - LA LICENCE ET L'ASSURANCE

C) AVOIR DE BONNES INTENTIONS DANS SON DESIR DE PRATIQUER ET RESPECTER LE REGLEMENT INTERIEUR.

ARTICLE 3 : L'ACADÉMIE DU THOUET DE JEET KUNE DO EXIGE DE TOUT NOUVEAU MEMBRE UN ENGAGEMENT, SIGNE DE RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR. AUSSI L'ACADEMIE DU THOUET DE JEET KUNE DO SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER UNE INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE POUR FAUTE GRAVE OU NON RESPECT DES REGLES EDICTEES PAR LE CLUB, ET CECI SANS AUCUN REMBOURSEMENT.

ARTICLE 4 : LE RESPONSABLE DES COURS PEUT REFUSER L'ENTREE A TOUTE PERSONNE DONT LA TENUE NE SERAIT PAS CORRECTE OU PROPRE ET DONT L'ATTITUDE NE SERAIT PAS APPROPRIEE A LA PRATIQUE DU JKD ET DU KALI.

LE PORT D'UNE TENUE DE SPORT EST OBLIGATOIRE : LE BAS DE PANTALON DEVRA ETRE NOIR (KIMONO OU SURVETEMENT) ; LE MAILLOT DEVRA ETRE LE MAILLOT AVEC LE LOGO DU CLUB VENDU PAR LE CLUB.

ARTICLE 5 : LE RESPONSABLE DES COURS SE RESERVE LE DROIT D'ACCEPTER UN SPECTATEUR (PERSONNE NON ADHERENTE) A TITRE EXCEPTIONNEL D'ESSAI GRATUIT. TOUTEFOIS CETTE INVITATION NE POURRA SE FAIRE QU'UNE SEULE FOIS ET SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE L'INSTRUCTEUR.

ARTICLE 6 : **LES RESPONSABLES DEGAGENT LEUR RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'OBJETS ET D'EFFETS PERSONNELS LAISSÉS DANS L'ENCEINTE DU COMPLEXE SPORTIF OU AU VESTIAIRE. DE PLUS, LE CLUB NE PEUT ETRE RESPONSABLE DES DEGATS D'OBJETS PERSONNELS PORTES DURANT L'ENTRAINEMENT COMME LES BIJOUX (COLLIERS, BRACELETS...) OU LES LUNETTES NON ADAPTEES A L'USAGE SPORTIF.**

ARTICLE 7 : EN CAS D'ABSENCE OU AUTRES, VOUS ETES PRIES DE PREVENIR LE BUREAU ET AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE CONSENTI NI ARRANGEMENT A L'AMIABLE SAUF POUR DES RAISONS DE FORCES MAJEURES (DECES, DEMENAGEMENT, RAISONS MEDICALES OU PROFESSIONNELLES) SUR JUSTIFICATIFS. ET CE QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE VOTRE ACCESSION AU SEIN DU CLUB.

ARTICLE 8 : LES ACTIVITES INDEPENDANTES AU CLUB : STAGES ET SEMINAIRES NE RENTRENT PAS DANS LE MONTANT DE LA COTISATION. NEANMOINS, LES ADHERENTS BENEFICIENT DE TARIFS PREFERENTIELS S'ILS SE SONT ACQUITTES DE LEURS ADHESIONS.

ARTICLE 9 : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE SI L'ENSEMBLE DES CHÉQUES N'ONT PAS ÉTÉ REMIS AVEC LES DOCUMENTS DEMANDES. DE PLUS LE CLUB POURRA REFUSER L'ACCES AUX ENTRAINEMENTS À TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS FOURNI TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES POUR L'INSCRIPTION. ET CE JUSQU'A CELLE-CI FOURNISSE CES DOCUMENTS.

ARTICLE 10 : LA PRATIQUE DU JKD, DU KALI ET DES DISCIPLINES ASSOCIÉES NECESSITENT UN EQUIPEMENT MINIMUM : PATTES D'OURS, STICKS, PROTECTIONS, ETC... CE MATERIEL POURRA ETRE OCCIONNELLEMENT PRETÉ PAR LE CLUB EXCEPTÉ LES GANTS ET LA COUILLE, OU VOUS POURREZ EN ACHETER AUPRES DU CLUB.

ARTICLE 11 : LES RESPONSABLES SE RESERVENT LE DROIT DE RENVOYER TOUT ADHÉRENT QUI NE RESPECTERAIT PAS LES INSTALLATIONS MISES A SA DISPOSITION, OU QUI PROVOQUERAIT DE FACON INTENTIONNELLE DES DÉTÉRIORATIONS DANS LES LOCAUX PRETÉS PAR LA MAIRIE OU LOUER PAR LE CLUB.

LA DIRECTION DU CLUB

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*)